

Le défaut de produire des bordereaux détaillés **entraînera des retards dans le traitement et le paiement de vos comptes.** Assurez-vous de fournir des bordereaux détaillés.

Vos bordereaux doivent contenir les explications nécessaires pour permettre à AJO de déterminer la nature du travail fait à la date mentionnée.

Cette façon de remplir les bordereaux, en plus d'être une pratique exemplaire, fournit les explications requises pour rendre des comptes aux clients et démontrer votre responsabilité financière. Vous trouverez, ci-dessous, un exemple de bordereaux détaillé pour les comptes en matière criminelle.

Exemple: le client est accusé de vol avec usage d'une arme à feu

Date	Description	Numéro d'avocat	Heure de début	Heure de la fin	Nombre d'heures	Montant facturé
2008-07-21	Examen des enregistrements audio des témoins Smith, Smith et Smith	4800006	9 h 13 h	12 h 19 h	9	872,55
2008-08-11	Visite de la scène au 000, rue Jarvis pour évaluer l'exactitude des bandes vidéo de sécurité	4800006	13 h	15 h	2	193,90
2008-08-12	Visite du client au Don Jail Examen des dépositions des témoins de la Couronne avec le client. Le client donne davantage d'instructions sur le contre-interrogatoire destémoins et pourparlers de règlement.	4800006	12h 50	14 h 10	1.3	126,04
2008-08-13	Examen de la jurisprudence et mémo LAOLAW sur les éléments constitutifs et sur l'admissibilité des bandes vidéo de sécurité. Préparation des observations	4800006	12 h	17 h	5	484,75
2008-08-14	Temps de présence : Présence pendant deux jours à la Cour du 225, Jarvis devant le juge Harry pour l'enquête préliminaire. Le procureur J. Joe a convoqué 2 témoins Smith et Smith pour le contre-interrogatoire, les témoins se sont rétractés, n'ont pas pu identifier le client, le client a été acquitté	4800006	9 h	11 h	2	193,90

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les comptes détaillés et les documents justificatifs sur le site Web d'AJO aux pages suivantes :

1. La fiche de facturation facile
www.legalaid.on.ca/fr/news/newsletters/b3_volume35_10october.asp
2. Le Manuel du tarif et de la facturation www.legalaid.on.ca/fr/info/tariff_billing.asp